



SUIVI DE *Point d'étape n°2* **L'ACCORD DE GUYANE**



**30 mesures
pour la Guyane**

Lundi 18 septembre 2017

Ministère des outre-mer



30 mesures **Point d'étape** **pour la Guyane** **n°2**

- **Quatre mesures en faveur de la Collectivité territoriale de Guyane**
- **Huit mesures dans le domaine de la Sécurité**
- **Trois mesures dans le domaine de la Justice**
- **Quatre mesures dans le domaine de la Santé**
- **Trois mesures en faveur de l'Éducation**
- **Trois mesures dans le champ des infrastructures de transport**
- **Deux mesures dans le domaine foncier**
- **Trois mesures en faveur du développement économique du territoire**

Quatre mesures en faveur de la collectivité territoriale de Guyane

53 millions de soutien à l'économie locale

Transformation en subvention exceptionnelle d'équilibre du prêt de 53 millions d'euros consenti par l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations.

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 53 M€**



Le versement d'une subvention exceptionnelle de 53 millions d'euros de l'Etat à la collectivité territoriale de Guyane sera effectué d'ici la fin de l'année 2017, sur le fondement d'un arrêté ministériel. Cette mesure permettra à la collectivité d'assurer le financement de son programme d'investissement en faveur du développement du territoire.

150 millions en faveur du revenu de solidarité active (RSA)

Le Gouvernement portera la part de la CTG dans le fonds de compensation du RSA à 50 millions d'euros en 2017 et le maintiendra en 2018 et 2019, pour un total de 150 millions d'euros

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 150 M€**



La part de la collectivité dans les fonds de compensation du RSA sera effectivement portée à 50 millions d'euros. Un premier versement interviendra dès 2017 à ce titre. Au cours des deux exercices suivants, la mesure sera maintenue sous réserve d'une éventuelle évolution des modes de gestion du RSA au niveau national.

9 millions pour l'octroi de mer

Versement de l'Etat à la CTG de 9 millions d'euros pour compenser le transfert aux communes de la part du produit de l'octroi de mer en 2017

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 9 M€**



Le versement de 9 millions d'euros sera inscrit au sein du projet de loi de finances rectificatif pour 2017, en complément de la compensation du montant d'octroi de mer dont le transfert aux communes a été décidé pour 2018, dans le cadre de la loi égalité réelle outre-mer, et pour 2019.

Versement d'une avance de 4,5 millions

Versement d'une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la CTG

- **Mesure mise en œuvre**
- **Cout : 4.5 M€**



Sur le fondement d'un arrêté, les avances ont été mises en place dès la fin du mois d'avril.


Huit mesures dans le domaine de la sécurité

Création d'un état-major de sécurité sous l'autorité du préfet.

- **Mesure mise en œuvre** 

La structure est composée de cinq personnels administratifs et opérationnels supplémentaires dédiés, détachés de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale. Directement rattachée au cabinet du Préfet de Guyane, elle s'est réunie pour la première fois le 30 juin 2017. Cet état-major de sécurité est opérationnel depuis le 1er septembre, date à laquelle il a été intégré dans l'organigramme de la préfecture.


Un escadron de gendarmes mobiles sera basé à demeure en Guyane

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 18,5 M€ sur la période 2017 - 2020** 

L'escadron supplémentaire basé à Cayenne est durablement installé, portant à 7 le nombre d'escadrons basés en Guyane.

Renfort de 50 gendarmes et policiers dès 2017

90 gendarmes supplémentaires les rejoindront entre 2018 et 2020; ils s'ajoutent aux 70 gendarmes et policiers déjà arrivés en renfort sur décision du ministre de l'intérieur. Le nombre des réservistes de la gendarmerie augmentera de 50 % : ils passeront de 200 à 300.

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 9,6 M€ sur la période 2017 - 2020** 

Pour 2017, l'arrivée en Guyane de ces renforts est intervenue à la rentrée de septembre pour tenir compte des plans de mutation et des sorties d'école des forces de l'ordre. Le nombre de réservistes a atteint près de 290 à l'issue de la période estivale, au cours de laquelle une soixantaine de nouveaux réservistes ont été recrutés et formés. Il en ira de même pour la montée en puissance du dispositif au cours des années suivantes, conformément au calendrier des accords.

Saint-Laurent-du-Maroni en zone de sécurité prioritaire

- **Mesure mise en œuvre** 

La zone de sécurité prioritaire est entrée dans sa phase de mise en œuvre avec le lancement de la cellule opérationnelle de coordination des forces de sécurité intérieure (COFSI) le 17 mai 2017 et de la cellule de coordination du partenariat (CCOP) le 6 juin 2017. Les objectifs de travail de ces cellules et un calendrier de réunions ont été fixés.

Huit mesures dans le domaine de la sécurité (suite)

Installation d'un échographe à l'aéroport Félix Éboué afin de lutter contre le trafic de stupéfiants

- **Mesure mise en œuvre**



L'échographe est désormais acquis et a été livré à l'aéroport Félix-Eboué. Les formations des personnels médicaux et des forces de sécurité sont programmées. Il sera opérationnel avant la fin de l'année 2017. Un groupe de travail est missionné sous l'autorité du préfet, afin de dégager les solutions permettant sa pleine utilisation et d'engager plus généralement l'ensemble des actions permettant de renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Mise en place de barrages mobiles sur les routes nationales 1 et 2

- **Mesure mise en œuvre**



Les deux barrages mobiles ont été déployés depuis la mi-août 2017 et donnent pleine satisfaction. Pour renforcer leur efficacité, ils fonctionnent en lien avec les barrages fixes également mis en place sur ces axes routiers, en coordination avec la douane.

Coopération régionale pour la sécurité

Mobilisation immédiate du réseau diplomatique français pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de justice et sécurité, notamment pour permettre la réadmission dans leur pays des étrangers condamnés.

- **Mesure mise en œuvre**



Le réseau diplomatique français est pleinement mobilisé sur le sujet de la coopération régionale en Guyane. En ce qui concerne le CCP de St Georges de l'Oyapock, des démarches ont été engagées par les ministères concernés dans le but de renforcer sa compétence douanière. L'ambassadeur à la coopération régionale pour les Antilles et la Guyane est par ailleurs rendu destinataire d'une lettre de mission visant à relancer et à approfondir la coopération en matière de sécurité avec les pays frontaliers de la Guyane. Une convention de réadmission entre la France et le Suriname est également en cours de négociation. En outre, dans le cadre de la création d'une commission frontalière de sécurité et de coordination des opérations de police, des réunions mensuelles sont organisées avec le Suriname en matière de police. Enfin, l'Etat étudie la mise en place auprès du préfet d'un conseiller compétent en matière de coopération internationale et régionale ainsi qu'en matière de sécurité.

Huit mesures dans le domaine de la sécurité (suite)

Moyens supplémentaires contre la pêche illégale

Mise en place de deux moyens nautiques (type GRAGE avec son équipage pour les frontières Est et Ouest) et, dans l'attente, l'utilisation immédiate du navire interministériel GRAGE de façon intensive contre la pêche illégale à l'Est.

- **Mesure engagée**
- **Coût partiel établi : 500 K€ en 2017**



Pour répondre au besoin avéré de lutte contre la pêche illégale étrangère à l'Ouest du territoire et contribuer à la structuration de la filière pêche locale, la direction des affaires maritimes a fait l'acquisition d'une embarcation légère et confirme l'affectation de quatre personnels supplémentaires, dont deux recrutements locaux, qui sont arrivés au 1^{er} septembre et qui seront pleinement opérationnels à Mana le 1^{er} octobre. A l'Est du territoire, une analyse est en cours pour identifier le dispositif approprié, permettant une surveillance tant fluviale que maritime. Un renforcement de l'action de l'Etat est par ailleurs mis en œuvre par une meilleure coordination de l'ensemble des services.

Trois mesures dans le domaine de la Justice

Construction d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni

- **Mesure engagée**
- **Coût : 50 M€**



Les recherches foncières et des études préalables nécessaires à la création d'un Tribunal de Grande Instance à Saint-Laurent-du-Maroni seront lancées dès le troisième trimestre 2017. Cette opération, dont le financement a été priorisé dans le cadre de la loi de programmation pour la justice, prévoit la construction de la juridiction et de logements dédiés pour les personnels judiciaires. A l'issue des phases d'étude et sous réserve des acquisitions foncières, le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2021. La création de cette nouvelle juridiction permettra de répondre à la demande locale en matière de justice de proximité et d'accès au droit, et d'offrir une justice de qualité en mettant un terme aux déplacements de personnels et d'auxiliaires de justice entre le TGI de Cayenne et l'actuelle chambre détachée de Saint-Laurent-du-Maroni.

Construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni

- **Mesure engagée**
- **Coût : 111 M€**



Le ministère de la justice confirme la construction d'un établissement pénitentiaire de 300 places dans l'agglomération de Saint-Laurent-du-Maroni. Une étude de faisabilité est en cours afin de procéder à l'acquisition foncière. Le lancement des travaux étant prévu en 2020. Le 28 septembre prochain, les sites proposés seront visités par l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) accompagnée des services de la préfecture, de la mairie et de l'EPFAG. La livraison de cet établissement permettra de résorber le taux de sur-occupation dont souffre actuellement l'unique centre pénitentiaire de Guyane, situé à Rémire-Montjoly, tout en favorisant le maintien des liens sociaux et familiaux de la population pénale de l'ouest guyanais.

Construction d'une cité judiciaire à Cayenne

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Le ministère de la justice a mandaté les services de l'APIJ afin de pouvoir débiter les prospections foncières. Celles-ci permettront d'identifier un terrain adapté à sa construction, afin de regrouper sur un seul site les actuelles implantations judiciaires de la ville, ainsi qu'un programme de logements dédiés au personnel. Dans cette attente, la chancellerie met en place un plan de rénovation de ces sites pour un montant de près de 7 millions d'euros permettant le renforcement de la mise aux normes et des travaux de réaménagement des locaux, notamment à la cour d'appel et au tribunal de grande instance. La livraison de ces dernières opérations est prévue au quatrième trimestre 2018.

Quatre mesures dans le domaine de la Santé

Abandon du projet de cession du CMCK en faveur d'un projet s'inscrivant dans le secteur public

- **Mesure mise en œuvre**



Le projet de cession du CMCK (Centre médico-chirurgical de Kourou) à un repreneur du secteur privé a été définitivement abandonné, au profit du projet de création d'un établissement public de santé (EPS) autonome.

Dès le 1^{er} octobre 2017, avec la publication de l'arrêté de création de ce nouvel établissement, un directeur préfigurateur sera en poste, à qui il reviendra d'accomplir tous les actes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement public de santé au 1^{er} janvier 2018.

Délégation en urgence de 20 millions d'euros au CHAR pour paiement de ses fournisseurs et 40 millions d'euros supplémentaires pour moderniser l'hôpital

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 60 M€**



La délégation des crédits à hauteur de 20 millions d'euros est intervenue au premier semestre 2017, permettant de régler en priorité les dettes de l'établissement envers les fournisseurs locaux du centre hospitalier et d'assurer la permanence de l'approvisionnement en produits de santé.

En sus des 21 millions nécessaires à la réalisation d'investissements urgents, un plan supplémentaire de 40 millions a été acté, dont l'échéancier de mobilisation sera instruit et validé par le Comité de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) en novembre 2017.

Il s'agit d'un Plan d'investissement très ambitieux, qui couvrira la période 2017/2021, pour un montant global de 60 millions d'euros.

Ce plan d'investissement a d'ores et déjà fait l'objet de travaux liminaires d'ingénierie. Le chantier devrait pouvoir être lancé en début d'année prochaine, ce qui permettra au CHAR de disposer rapidement des moyens modernes nécessaires pour assurer ses missions et animer le réseau des CDPS (Centre délocalisés de prévention et de soins)

Quatre mesures dans le domaine de la Santé (suite)

Attribution de 25 millions d'euros au CHOG pour renforcer son budget d'investissement

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 25 M€ sur la période 2017-2018**



L'Etat a versé 15 millions d'euros supplémentaires pour renforcer le budget d'investissement du CHOG. La modernisation et l'agrandissement du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais est un engagement fort, qui répond à la nécessité de faire bénéficier les guyanais d'un service public de santé plus complet, plus efficace et de meilleures conditions d'accueil, se poursuivra en 2018 avec la programmation de 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires.

Au total, le coût du nouvel hôpital s'élève à plus de 145 Millions d'euros.

Les délais sont pour le moment respectés et la livraison du nouvel établissement est prévue pour juin 2018.

Mise en place d'un plan exceptionnel de 5 millions d'euros pour les politiques du handicap

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 5 M€**



Les crédits ont été fléchés et mis à disposition à hauteur de 5 millions d'euros pour les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un appel à projet très innovant a été lancé au profit d'une plateforme multiservice de prise en charge de personnes handicapées.

Trois mesures en faveur de l'éducation

Accompagnement de la Collectivité territoriale de Guyane dans la construction de collèges et lycées à raison de 50 millions euros par an sur 5 ans

- Mesure mise en œuvre
- Coût : 250 M€ sur 5 ans



Afin d'accompagner la collectivité dans son effort de construction d'établissements du second degré (collèges, lycées), 250 M€ seront mobilisés par l'Etat au cours des cinq prochaines années, à raison de 50 M€ par an. Ces financements ont bien été inscrits au sein du projet budgét pluriannuel du ministère. Cette mesure forte doit permettre de faire face à la croissance importante des besoins en matière d'équipements scolaires, notamment au profit des populations isolées ou vivant dans des zones marquées par une forte croissance démographique.

Augmentation de 10 à 15 millions d'euros par an de la dotation de l'Etat aux communes pour construire des écoles sur 10 ans, soit 150 millions d'euros

- Mesure mise en œuvre
- Coût : 150 M€ sur 10 ans



L'Etat s'est engagé à accroître sa participation financière en faveur de la construction d'écoles, faisant passer sa contribution de 10 à 15 M€ pendant 10 ans dès l'année 2018. Ces financements ont également été inscrits au sein du projet de budget pluriannuel du ministère.

Doublement du nombre d'intervenants en langue maternelle dans les écoles dès la rentrée 2017

- Mesure mise en œuvre
- 3 M€



Le nombre d'intervenants en langue maternelle a bien été doublé à la rentrée 2017. Cet accroissement a fait l'objet d'une inscription dans le cadre du volume d'emplois annuels de l'académie, en tenant compte des problèmes de ressources et des périodes nécessaires de préparation à la prise de poste. En la matière, la mobilisation du rectorat se traduit par la mise en place d'un plan exceptionnel de formation des nouveaux intervenants. Des enseignants sont par ailleurs en cours d'habilitation d'ILM pour les langues rares.

Trois mesures dans le champ des infrastructures de transport

Engagement par l'État, dès 2017, des études du doublement du pont du Larivot

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 100 M€**



Les études nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sont en cours et conduites conjointement à celles relatives au doublement de la RNI entre Cayenne et Macouria (intersection avec la RD51). Elles se poursuivront jusqu'en 2019, compte tenu des contraintes liées aux procédures applicables en la matière. Le début des travaux devrait intervenir à l'horizon 2020. Un avenant au contrat de plan État - région a été signé le 26 juillet 2017 et a permis d'abonder le CPER de 100 M€, apportés intégralement par l'État.

Engagement par l'État d'une première tranche du doublement de la RNI entre Cayenne et Macouria et de la RN2 entre Cayenne et Matoury

- **Mesure engagée**
- **Coût : 100 M€**



Les études et procédures administratives associées sont menées conjointement avec le doublement du pont du Larivot, jusqu'en 2019. La première tranche du doublement entre Cayenne (rond-point Balata, jonction avec la RN2) et la RD51 est financé à hauteur de 22,5 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020. Les travaux entre Cayenne (rond-point Balata, jonction avec la RN2) et le Palais régional omnisports Gérard Théolade (PROGT) sont inscrits au CPER 2015-2020 à hauteur de 25 M€. Les travaux sont programmés pour début 2018. Des études et les procédures administratives associées pour le doublement jusqu'à Matoury sont prévues jusqu'en 2023 dans le cadre du prochain CPER.

Lancement des études d'une deuxième tranche du doublement de la RNI

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 100 M€**



Les études et procédures administratives associées au doublement de la RNI sont menées conjointement à celles concernant le doublement du pont du Larivot. Concernant le doublement de la RN2, les procédures et études sont déjà bien avancées et permettent d'envisager le début des premiers travaux en 2018, qui dureront plusieurs années.

Le coût du doublement de ces deux tronçons s'élève à 200 millions d'euros répartis comme suit :

- 47,5 millions d'euros au titre du CPER actuel ;
- 52,5 millions d'euros à mettre en place entre l'actuel CPER et le CPER suivant en fonction de l'avancement des projets ;
- 100 millions d'euros à mettre en place dans le CPER suivant.

Deux mesures dans le domaine foncier

Cession gratuite à la Collectivité territoriale de Guyane et aux communes de 250 000 hectares

- **Mesure engagée**



L'accès au foncier de l'Etat sur en Guyane est crucial pour ce territoire, et la mise en œuvre du transfert nécessite l'identification des terrains, l'analyse des procédures applicables, et la réalisation d'études (hydrologie, écologie, droit de la domanialité,...) afin de faire évoluer le cadre juridique actuel. Une mission de haut niveau est en cours de constitution pour permettre de réaliser ces transferts gratuits de manière transparente et consensuelle et dans des délais rapprochés. La lettre de mission a été signée par le premier ministre, pour un rendu des travaux attendus avant la fin de l'année.

Attribution de 400 000 hectares aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengués

- **Mesure engagée**



Tout comme pour la mesure précédente, l'ensemble des pré-requis nécessaires à la mise en œuvre du transfert seront examinés par la mission en cours de constitution. Le rendu de ses conclusions permettra d'envisager l'adoption des mesures législatives nécessaires à cette cession d'ici la fin de l'année.

Trois mesures en faveur du développement économique du territoire

Pour les pêcheurs et agriculteurs, paiement des aides gérées par l'Agence de Services et de Paiement, à hauteur de 3,5 millions d'euros pour les pêcheurs et 5,5 millions d'euros pour les agriculteurs et envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la CTG

- **Mesure mise en œuvre**
- **Coût : 9 M€ (pas de surcoût)**



Conformément aux engagements pris, les aides dédiées aux pêcheurs ont été versées intégralement, pour un montant de 3,5 M€.

En ce qui concerne les aides aux agriculteurs, l'intégralité des dossiers reçus ont donné lieu au versement des aides pour un montant à date de 4,2 millions d'euros. Les services de l'État sont fortement mobilisés aux côtés de la CTG et de l'ASP pour le paiement du solde des aides dans les meilleurs délais.

Une première mission d'appui a été menée fin mai pour accompagner la collectivité et L'Agence des services de paiement dans la mise en œuvre des aides ; elle a permis d'identifier avec l'Autorité de gestion (la CTG) les freins et les difficultés, et a proposé des solutions concrètes pour accélérer leur résolution. Une nouvelle mission a été réalisée mi-juillet pour approfondir cet accompagnement, et une formation à la gestion du FEADER est prévue à la rentrée pour les personnels des administrations concernées.

L'État saisit immédiatement la Commission européenne pour la mise sous le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois

- **Mesure mise en œuvre**



La NAF a été adressée le 19 juillet dernier à la commission européenne, de manière à permettre l'engagement rapide du dispositif de soutien à la filière bois en Guyane. La notification des paramètres du régime d'aide interviendra dès la clôture des échanges menés avec les acteurs de la filière.

Engagement de l'État à lancer, dès 2017, les travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie

- **Mesure mise en œuvre**



Une mission de haut niveau composée de corps d'inspection a conduit ses travaux en Guyane en juillet. Les conclusions de la mission seront rendues dans le courant du mois d'octobre.